

TRANSPORTS SCOLAIRES

DEMANDE AIDE SNCF (car ou train)

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022



Cet imprimé doit être retourné à l'antenne régionale des Transports de l'Ardèche au plus tard le 19 février 2022 délai de rigueur, accompagné d'un RIB (même nom, même adresse que le représentant légal)

ÉLÈVE		A
Nom- Prénom	<input type="text"/>	
Date de naissance	<input type="text" value="J J M M A A A A A"/>	Sexe F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>

N° DOSSIER
<input type="text"/>

PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL		B
Nom- Prénom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Commune	<input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Mel. <input type="text"/> @ <input type="text"/>

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL
Le Chef d'Établissement certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande d'inscription.
DATE ET CACHET
A :
Le :

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2021/2022 (compléter ou cocher les cases correspondantes)		C
E t a b l i s s e m e n t (préciser COLLÈGE, LYCÉE TECHNIQUE ou AGRICOLE, LP, MFR)		
Nom de l'établissement	<input type="text"/>	
Adresse complète	<input type="text"/>	
Q u a l i t é	Interne <input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/>
Premier cycle	<input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> SEGPA	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} prof.agri. <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} prof.agri. <input type="checkbox"/> ULIS
Second cycle	<input type="checkbox"/> Seconde <input type="checkbox"/> Première <input type="checkbox"/> Terminale	
Voie générale ou technologique	Section suivie ou Baccalauréat préparé <input type="checkbox"/> Générale <input type="checkbox"/> STI2D <input type="checkbox"/> STMG <input type="checkbox"/> ST25 <input type="checkbox"/> STL <input type="checkbox"/> STD2A <input type="checkbox"/> Autres (préciser) <input type="text"/>	
Enseignement de Spécialité	À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT	
Voie Professionnelle	<input type="checkbox"/> CAP 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> CAP 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> BAC PRO 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> BAC PRO 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> BAC PRO 3 ^{ème} année	
Domaines /Options	À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT	

Le RIB du Représentant légal est à joindre obligatoirement (le ticket du distributeur ne convient pas)

PÉRIODE D'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT
Année scolaire complète
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si non préciser la période :
du au

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE
J'atteste l'exactitude des informations portées ci-contre.
A :
Le :
Signature :

TRANSPORT DEMANDÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022		D
Jours d'utilisation	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche	
Aller	<input type="text"/>	Retour <input type="text"/>
Distance aller domicile - établissement scolaire		<input type="text"/> km

LE RIB des parents (pas de versement au nom de l'élève) est à joindre obligatoirement.

TRANSPORTS SCOLAIRES - AIDE SNCF

I - POURQUOI REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

La Région prend en charge le coût du transport pour les élèves de l'enseignement secondaire public ou privé, sous contrat et dans le respect du Règlement Régional des Transports (consultable sur auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche).

En l'absence de lignes de transport scolaire ou de lignes du réseau Car Région Auvergne-Rhône-Alpes, les élèves de l'enseignement secondaire public ou privé utilisant le train ou les cars Région Express (Lignes spécifiées plus bas) bénéficient d'une aide individuelle en fonction de leur qualité (demi-pensionnaire ou interne) et de la distance séparant leur domicile de l'établissement public ou privé le plus proche dispensant l'enseignement choisi.

Sont exclus : les élèves de CFA et les étudiants (BTS, Faculté)

1- Elèves DEMI-PENSIONNAIRES (prise en charge quotidienne)

Le transport quotidien est pris en charge si la distance domicile-établissement scolaire est inférieur ou égale à :

- 25 km pour les collèges
- 35 km pour les lycées
- 40 km pour les lycées techniques, professionnels ou agricoles. L'aide forfaitaire demi-pensionnaire Trains ou Cars Région Express est de **400 €**

Attention vous devez prendre et régler directement vos billets de train auprès de la gare de votre choix (veillez à vous renseigner sur les abonnements existants).

LIGNES CONCERNEES :

1- Lignes ferroviaires SNCF/TER

2- Lignes de Cars Région Express à l'intérieur de l'Ardèche, à la condition que seuls ces horaires et points d'arrêts correspondent à ceux des établissements :

- Annonay – Lyon Part Dieu (L75)
- Annonay – Le Péage de Roussillon (L75)
- Aubenas – Privas - Valence (L73)

2- Elèves INTERNES bénéficiant d'une prise en charge

Le transport est pris en charge en fonction de la distance domicile-établissement scolaire :

- Moins de 50 km : **220 €**
- De 51 à 80 km : **400 €**
- De 81 à 400 km : **550 €**
- Plus de 400 km : **750 €**

- Les Vans – Aubenas – Montélimar – Valence (L74)
- Vallon Pont d'Arc – Montélimar – Valence TGV (L76)

En cas de refus de prise en charge (non respect du règlement régional), celui-ci sera notifié directement à la famille. Le versement de l'aide SNCF est forfaitaire et se fera en une fois en juillet 2022.

Cette aide ne se cumule pas avec l'aide Voiture particulière.

2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

En écrivant lisiblement, en lettres capitales, afin d'éviter que des erreurs ne se produisent lors du traitement de votre demande.

① COMPLÉTEZ LES CADRES A, B, C et D (le plus précisément possible)

- Ces informations servent à déterminer vos droits à subvention.
- Compléter les rubriques de la façon la plus précise possible, notamment en ce qui concerne les langues étudiées, les options choisies à partir de la classe de seconde et la série du baccalauréat préparé.
- Faire tamponner par l'établissement dans l'encart réservé.

② DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'ELEVE

(demi-pensionnaire ou interne)

- L'aide individuelle est accordée selon la distance entre le domicile et l'établissement scolaire fréquenté (public ou privé le plus proche). cf. tarifs ci-dessus.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'inscription et à la gestion des dispositifs de transport scolaire, ainsi qu'aux actions d'information et de prévention et à l'envoi d'alertes relatives à l'état du service. Dans le cadre de ce traitement, vos informations sont transmises (en fonction des besoins) aux agents habilités de la Région ou des autorités organisatrices impliquées, à l'établissement scolaire fréquenté et aux prestataires. Pour toute question ou pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement), adressez-vous à l'antenne indiquée à droite. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits : <https://transportscolaire.ardeche.auvergnerhonealpes.fr/usager/index.php/rgpd-en-savoir-plus>

**Antenne Régionale
des Transports Interurbains
et Scolaires de l'Ardèche**
Espace de Privas
4, rue Pierre Filliat - 07000 Privas
Tel : 04 26 73 32 00
transports07@auvergnerhonealpes.fr
auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche